

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY A XIII

30, rue de l'Echiquier – 75010 PARIS

Tél. : 01 75 44 97 57 – 01 48 00 07 02

N° 0051/VD/SB/2017

Paris, le 21 juillet 2016

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Du 15 juillet 2016 à Perpignan

Membres présents :

Mathieu Khedimi ; Colette Tignères ; Maïté Sanchez-Schmidt ; Xavier Vasson ; Xavier Fabre ; Christian Valero ; Nadine Escande ; Michel Jourdan ; Régis Osmont ; Vincent Blériot ; Eric Vergniol ; Daniel Guinguet ; Richard Frileux ; Christophe Ruidavets ; Georges Raillon ; Peggy Fritsch ; Jacques Jorda ; Philippe Arcens ; Fabienne Albert ; Jean Christophe Vergeynst, Valérie Dumontet ; Marc Palanques.

Membres excusés :

Jacques Soppelsa ; Laurent Moreno

Participants sans voix délibérative

Yves Thouilleux (à partir du point de l'Ordre du Jour « désignation du Secrétaire Général et du Trésorier »
Enrique Valverde

Ordre du jour :

- Présentation de politique générale par le Président de la FFR XIII et modes de fonctionnement
 - Désignation du Secrétaire général et du Trésorier (articles 20 et 21 du RI)
 - Désignation des membres du Bureau Exécutif (article 12 des statuts, article 18 du RI)
 - Nomination des Présidents des Commissions Fédérales
 - Délégations de signature
 - Définition des tâches de chacun pour le lancement des compétitions 2016/2017
 - Instructions financières
 - Modifications des Règlements généraux 2016/2017
 - Modifications des Règlements généraux 2016/2017 de la LER
 - Calendriers des compétitions nationales, Elite 1 – Elite 2 – Juniors Elite – DN1
 - Projet d'ouverture d'un bureau à Carcassonne et regroupement sur ce site des services et moyens de Labège et Toulouse
 - Audience de conciliation au CNOSF le 12 juillet, affaire CCGACE/ASC XIII
 - Procès Verbal de la réunion du Comité directeur du 10 juin 2016 à Montpellier
 - Questions diverses
-

Ordre du jour	Décisions et suites à donner
<p>Présentation de politique générale par le Président de la FFR XIII et modes de fonctionnement</p> <p>Se satisfaire de cette victoire gagnée sur la base d'un plan d'actions et d'un état d'esprit.</p> <p>Le résultat nous honore et nous oblige.</p> <p>Un seul objectif doit nous motiver : redresser le XIII Français.</p> <p>Au travail pour mettre en œuvre le plan d'actions pour lequel nous avons été élus.</p> <p>L'éthique : travail, abnégation, souci du résultat, respect des décisions collectives, solidarité une fois les décisions prises.</p> <p>Réalisation d'une Charte éthique des membres du codir.</p> <p>nouvelle gouvernance / nouvelles pratiques</p>	
<p>Désignation du Secrétaire général et du Trésorier (articles 20 et 21 du RI)</p> <p>Le Président propose la nomination du secrétaire général, du secrétaire général adjoint et du trésorier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire Général - Secrétaire Générale Adjoint - Trésorier Général : - Vice-président: 	<p>Le comité directeur accepte le vote à main levée</p> <p>Valérie Dumontet, à l'unanimité moins 1 voix, Régis Osmont ne prenant pas part au vote</p> <p>Xavier Vasson à l'unanimité moins 1 voix, Régis Osmont ne prenant pas part au vote</p> <p>Fabienne Albert à l'unanimité moins 1 voix, Régis Osmont ne prenant pas part au vote</p> <p>Mathieu Khedimi à l'unanimité moins 1 voix, Régis Osmont ne prenant pas part au vote</p> <p>La constitution du Bureau fédéral est ainsi adoptée par le Comité Directeur.</p>

<p>Election du bureau exécutif</p> <p>les statuts prévoient 8 membres dont le président. Le président propose une réorganisation des commissions avec la création de Départements thématiques, regroupant chacun plusieurs commissions. Chaque président de département sera membre du BE, Pour le permettre, proposition de passer à 8 membres + le Président (sous réserve de la validation ultérieure par une AGE)</p> <p>Proposition de la désignation des membres du Bureau exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier, lesquels sont membres de droit statutairement - vice-président - Président du département « Organisation » - Président du département « Développement et Réglementations » - Présidente du département « Formation initiale » - Président du département « médical » - Président du département « LER et Objectif Ligue » - Président du département « compétitions et haut niveau » - Président du département « communication, relations publiques et recherche de financements privés et publics » 	<p>Le comité directeur accepte cette proposition à l'unanimité</p> <p>Le comité directeur accepte le vote bloqué pour l'ensemble du bureau exécutif</p> <p>Marc Palanques, Valérie Dumontet, Fabienne Albert</p> <p>Mathieu Khedimi Xavier Vasson (par ailleurs SGA) Vincent Blériot</p> <p>Colette Tignères</p> <p>Xavier Fabre Philippe Arcens</p> <p>Mathieu Khedimi (par ailleurs vice président)</p> <p>Marc Palanques (par ailleurs Président)</p> <p>A chaque réunion du bureau exécutif, en fonction de l'ordre du jour seront invités les présidents des commissions concernées par l'ordre du jour avec voix consultative.</p> <p>Y assiste le DTN et 1 représentant des permanents.</p> <p>Chaque Président de Département proposera un « binôme » ainsi que les présidents et binômes qui dépendent de leur département (voir point suivant). Ils doivent d'ores et déjà se mettre au travail notamment pour assurer la préparation de la nouvelle saison dans les meilleures conditions.</p> <p>Une évaluation sera faite au bout de 2 ans, permettant le cas échéant de procéder à des ajustements.</p>
---	---

<p>Nomination des Présidents des Commissions Fédérales</p> <p>Les anciennes commissions sont redistribuées et organisées en départements thématiques qui fixent les grandes lignes d'action.</p> <p>Chaque département est animé par un Président(e) de Département, avec un(e) binôme.</p> <p>Les départements sont pour certains, subdivisés en commissions, animées chacune par un Président(e), avec un(e) binôme.</p> <p>Commission des finances (rattachées à la trésorière)</p> <p>Commission communication, recherche financements (privés et publics) et relations publiques</p> <p>Département Compétitions et Haut niveau : Mathieu Khedimi</p> <p>Commission Féminines Commission XIII fauteuil Commission Minimes et cadets Commission Fédérale, DN, promotion Commission Equipe de France</p> <p>Commissions transversale à 2 départements <i>Commission Scolaire, Universitaire et militaire : (haut niveau et développement)</i> <i>CNJ (formation / haut niveau)</i> <i>Formation arbitres et délégués et dirigeants (formation / haut niveau / règlement)</i> <i>LER / Commission Elite 1 et 2 juniors et séniors : (haut niveau et LER/objectif ligue)</i></p> <p>LER et Objectif Ligue : Philippe Arcens</p> <p>Commission LER (président issu du collège constituant la LER)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Président de la Fédération Une personne qualifiée désignée par le comité directeur Un membre du comité directeur Les présidents des clubs élite1 Les présidents des clubs élite2 Un représentant des entraîneurs de l'élite 1 Un représentant des joueurs de l'élite 1 Un joueur de l'équipe de France <p>Commission Objectif ligue :</p> <p>Formation initiale : Colette Tignères</p> <p>Commission sur la formation des joueurs des premiers pas aux benjamins :</p> <p>Commission sur la formation des éducateurs :</p> <p>Médical : Xavier Fabre</p> <p>Commission médical haut niveau dont équipe de France : Commission structuration générale du médical :</p>	<p>Hormis les présidences des départements (puisque les présidents sont membres du BE), aucune nomination de Président de Commission et binôme n'est actée par le comité directeur.</p> <p>Une proposition sera soumise à la validation du prochain comité directeur.</p>
--	---

Organisation : Président Xavier Vasson
Commission des ligues et comités
Organisation des matches des compétitions officielles
Organisation des évènementiels

Développement et réglementations: Vincent Blériot
Commission développement :
Commission réglementations :

COMMISSIONS DISCIPLINAIRES

Chaque organe disciplinaire se compose de 5 membres au moins. Tout organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes. Nul ne peut être membre de plus d'1 de ces organes.

Un examen de la composition précédente des commissions sera faite pour envisager la reconduite ou le renouvellement, total ou partiel.

Commission Nationale de Discipline :
DN, Juniors Elite, Fédérale, XIII fauteuil, Féminine, Jeunes, Coupes de France. Siège à Paris
1^{ère} et seconde instance (Appel des Commissions des Ligues).

Commission de discipline de la LER
Siège à Toulouse
LER 1^{ère} instance

Commission supérieure d'appel :
Siège à Toulouse
CND et LER Seconde instance

Commission des mutations
Siège à Paris

CCGACE (contrôle de gestion des clubs élite)
1^{ère} instance.

Commission d'appel de contrôle de gestion et d'assistance des clubs élite
Seconde instance

<p>COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE</p> <p>Composée d'au moins 5 membres titulaires et 5 suppléants choisis en raison de leur compétence. Au moins 1 membre avec des compétences médicales et 1 au moins avec des compétences juridiques. Les membres ne peuvent pas être membres des instances dirigeantes de la FD, ni des professionnels de santé chargés de l'équipe de France.</p> <p>statut spécial à vérifier : la composition de la commission doit être validée par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD)</p> <p>Commission de 1^{ère} instance</p> <p>Commission de seconde instance</p>	
<p>Procès Verbal de la réunion du Comité directeur du 10 juin 2016 à Montpellier</p> <p>Les décisions contenues dans ce procès-verbal auront des conséquences sur la gestion sportives et administratives de la saison qui va débuter.</p>	<p>Le comité directeur vote contre à l'unanimité.</p> <p>L'Adoption des règlements généraux remis ultérieurement après un travail de la commission réglementation.</p> <p>Date de remise des Règlements généraux : 15 août, Vincent Blériot, Régis Osmont et Nadine Escande sont chargés de ce travail.</p> <p>La réforme des Règlements et statuts est remise plus tard, car moins urgente.</p>
<p>Délégations de signature</p> <p>La fédération tient ses comptes bancaires chez BNP PARIBAS à Paris - un compte chèque ou courant - un livret A et un compte sur livret</p> <p>L'ancien Président avait mandaté outre le Trésorier, le Secrétaire Général et le Secrétaire Administratif.</p> <p>Une procédure prévoit que les chèques doivent être signés par deux mandataires.</p> <p>Trois cartes de paiement avaient été attribuées, au Président, au Trésorier et au Président de la Commission du Haut Niveau et directeur des équipes de France ; le seuil de paiement maximum mensuel était fixé à 5.000 €</p>	<p>Le Comité Directeur à l'unanimité autorise le Président à mandater les personnes suivantes :</p> <p>Fabienne Albert, Trésorière, qui disposera d'une carte de paiement avec un seuil de paiement mensuel fixé à 5000 €</p> <p>Valérie Dumontet, Secrétaire Générale</p> <p>Philippe DALLONGEVILLE, Directeur Administratif</p> <p>Le Président disposera d'une carte de paiement avec un seuil de paiement de paiement mensuel fixé à 5000 €</p>

<p>Définition des taches de chacun pour le lancement des compétitions 2016/2017</p> <p>Instructions financières</p> <p>Modifications des Règlements généraux 2016/2017</p> <p>Modifications des Règlements généraux 2016/2017 de la LER</p> <p>Calendriers des compétitions nationales, Elite 1 – Elite 2 – Juniors Elite – DN1</p>	<p>Prochaine réunion du comité directeur</p> <p>Yves Thouilleux doit faire parvenir avant son départ en congés, aux membres du bureau exécutif une projection sur les bases des propositions du congrès du 11 juin 2016.</p> <p>Les présidents des départements concernés doivent examiner ces projections et faire des propositions pour la saison à venir.</p> <p>Seul le niveau élite peut avoir des modifications en fonction de la décision de créer ou non dès 2016, une coupe des provinces.</p> <p>Une réunion des clubs élite doit être programmée avant la fin du mois pour présenter et échanger sur le nouveau calendrier. Cette réunion sera aussi l'occasion d'annoncer la procédure de désignation au sein des clubs élite de la commission de la LER.</p>
<p>Projet d'ouverture d'un bureau à Carcassonne et regroupement sur ce site des services et moyens de Labège et Toulouse</p>	<p>Vote unanime du comité directeur pour l'ouverture d'un bureau à Carcassonne à compter du 1^{er} août 2016, pour un montant de loyer mensuel inférieur ou égal à celui de Labège mais pour une superficie quatre fois plus importante - Dénonciation du bail à Labège à engager et arrêt du la location d'un lieu de stockage dans Toulouse.</p>
<p>Audience de conciliation au CNOSF le 12 juillet, affaire CCGACE/ASC XIII</p> <p>Le Secrétaire administratif a représenté la Fédération. Des irrégularités ont été dénoncées par le représentant du club de l'ASC. Le conciliateur - Monsieur Dominique REMY – Premier Conseiller au Tribunal Administratif de Rennes – désigné par le Président de la conférence des Conciliateurs du CNOSF, a estimé la probable annulation par un tribunal administratif de la décision contestée par l'ASC, pour de nombreuses irrégularités.</p> <p>L'ASC et la fédération vont recevoir une proposition de conciliation pour mettre un terme à ce litige et pour éviter qu'il prospère devant un tribunal.</p>	<p>Marc Palanques sort de la salle pour cette question</p> <p>La FFRXIII n'a pas la proposition de conciliation du CNOSF, mais a priori il y a un certain nombre d'irrégularités relevées.</p> <p>L'objectif est d'arriver à un règlement à l'amiable dans le respect de la réglementation</p> <p>Mandat au BE de prendre une décision quand la proposition du CNOSF sera communiquée, sous réserve de validation par le comité directeur</p>

<p>Questions diverses</p> <p>- Etat des contentieux en cours,</p> <p>Devant le Tribunal Administratif, FFR XIII c/ Salon XIII (affaire disciplinaire)</p> <p>Devant le TGI d'AIX, FFR XIII c/ Ligue PACA de Rugby à XIII</p> <p>- Fin de mission du conseil actuel de la fédération à Me MORATA, et rechercher un nouveau conseil,</p> <p>- Mission à Monsieur Eric ROUCOUX, expert comptable pour une mission d'audit financier</p>	<p>Synthèse de l'affaire : Sanction par la commission nationale de discipline de 5 ans de suspension dont 3 avec sursis. Appel de la décision devant la CSA : 5 ans de suspension dont 4 avec sursis. Saisine du CNOSF : conciliation, demande à salon d'accepter la sanction et que la ffr13 précise les conditions de la mise à disposition de la commission d'arbitrage. 1 an, stage de formation et être présent aux convocations. Saisine du TA, sur la négation factuelle et l'absence de précisions suffisantes quant à la mise à disposition auprès de la CCA.</p> <p>Le Cabinet Morata a le dossier. Facturation ?</p> <p>Position du comité directeur: laisser la justice suivre son cours. Vérifier si des conclusions ont été déposées par l'avocat de la ffr13</p> <p>Assignation en justice pour le non versement à la fédération d'une subvention de 46000€ versée à la ligue PACA La ffr13, depuis 2 ans, retient 22000€ Vincent Blériot est chargé d'examiner cette affaire et de donner une position. L'avocat de la ligue peut se rapprocher de Vincent Blériot Vérifier la convention ffr13</p> <p>Mandat au bureau exécutif de régler cette affaire</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
---	--

<p>- Mission de prestation à Monsieur Enrique VALVERDE pour une mission d'audit d'informatique et de communication,</p> <p>- Amnistie présidentielle pour les joueurs, sauf agression sur arbitre, délégués</p> <p>- Dossiers des Assurances</p>	<p>Enrique Valverde sort de la salle</p> <p>Présentation de l'examen des dépenses en communication, des prestations existantes non satisfaisantes et des économies d'échelle déjà engagées</p> <p>Périmètre de la prestation : audit informatique, logiciel, communication, sponsoring...</p> <p>Mutualisation des fonctions aujourd'hui atomisées. Management opérationnel du personnel affecté à ces fonctions au sein de la FFR13</p> <p>M. Valverde sera sous la responsabilité directe du Président et pourra travailler avec la commission communication si besoin.</p> <p>Décision à l'unanimité</p> <p>Remise de peine pour les joueurs, hors agression arbitres et délégués et officiels, de 2 matches.</p> <p>Philippe Dallongeville doit faire passer le contrat d'assurance</p> <p>Voir les clauses de contrat obligatoire. Voir si assurances FD est obligatoire. Art 81 : Contrat couverture équivalente, on peut prendre une autre assurance</p>
--	---

La Secrétaire Générale,

Valérie DUMONTET

Le Président,

Marc PALANQUES